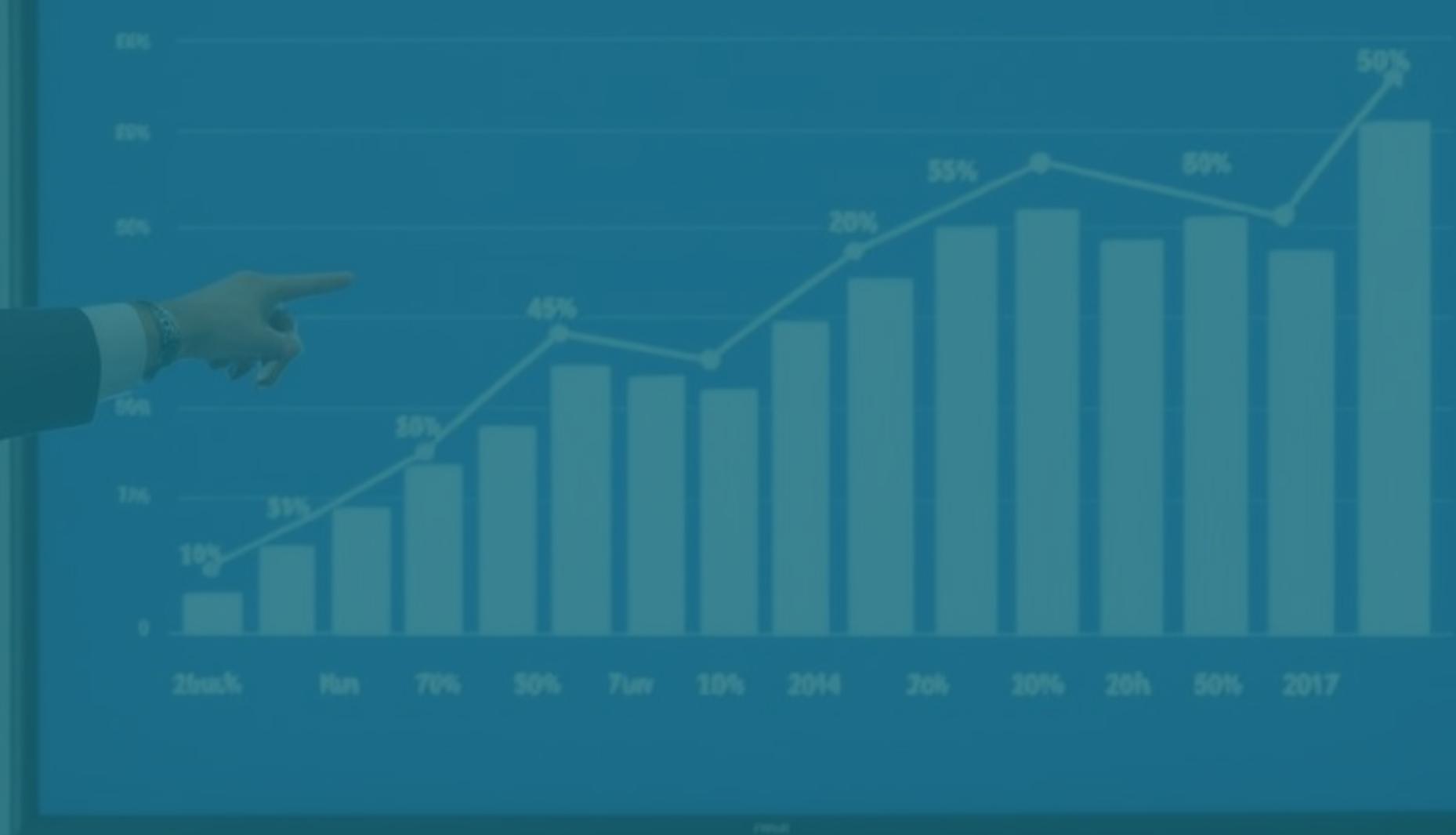


PROGRAMME DE FORMATION (5 jours) :

Membres élus du Comité Social et Economique et du CSSCT

Découvrez la formation CSE/SSCT conçue par GALATA Organisation pour optimiser le dialogue social et renforcer la prévention des risques professionnels. Avec des intervenants experts dans leur domaine, nous proposons une approche personnalisée et pragmatique.

Notre objectif : garantir un environnement de travail sûr et de bonnes conditions de travail tout en améliorant les performances sociales, économiques et industrielles..



Objectifs et informations pratiques

Objectifs de la formation

Suite à la formation, les apprenants seront capables de :

- Maîtriser les rôles, missions et le fonctionnement de la CSE, notamment en matière de SSCT.
- Savoir se repérer dans le cadre législatif, réglementaire et normative français de la santé et sécurité au travail
- Comprendre les responsabilités et limites
- Identifier les principaux risques professionnels
- Evaluer les risques professionnels
- Analyser des événements
- Promouvoir la santé et la sécurité auprès des salariés et de l'encadrement
- Utiliser les principaux Moyens et outils mis à disposition du CSE pour l'exercice de ses missions SSCT.

Informations pratiques

Public concerné : Membres élus CSE, titulaires ou suppléants (maximum 10 personnes)

Dispositions d'accessibilité : En cas de situation de handicap, veuillez nous consulter pour étudier ensemble la faisabilité et l'adaptation de l'action de formation.

Pré-requis : Aucun

Format : Uniquement en présentiel

Intra-entreprise : sur site client - nous consulter

Interentreprises – Inter - Lieu : Châteaugiron – 1400 € HT HT/participant

Minimum 3 personnes pour la tenue d'une formation en inter-entreprise

Consultez [notre calendrier](#) pour connaître les sessions de formation programmées

Durée : 5 jours soit 35 heures

Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (aménagement possible si besoin)



Contenu de la formation



Moyens pédagogiques et intervenant

Méthodes pédagogiques

- Préparation de l'intervention pour une identification de votre contexte de vos enjeux.
Adaptation aux attentes des participants, personnalisation des mises en situation
- Des outils pédagogiques vidéos, des nombreux ateliers pour mettre en oeuvre les capacités, mises en situation basées sur des cas réels, des temps de partage nombreux pour une appropriation maximale
- Une interaction entre pairs favorisant l'apprentissage et le partage d'expérience
- Un échange continu avec nos formateurs expérimentés qui pourront répondre à toutes vos interrogations et qui vous accompagneront dans la construction de votre plan d'actions

Outils pédagogiques



Poste de travail	Numéro de fiche de risque et nature du risque	Activité	Date de mise à jour	DOCUMENT UNIQUE							
				Situation dangereuse	Dommages éventuels	Evaluation des Risques	Niveau Risque	Mesures de prévention existantes à la date de l'évaluation	Niveau matrice	Niveau global	Mesures de prévention proposées
Général	9. Risques biologiques	Général	08/02/25	Exposition des salariés aux maladies hivernales gastro-entériques, rapportée à l'absentéisme et au manque de productivité facilitée par la présence de contaminants croisés (bactéries, virus, champignons, surfaces, etc.) dans les lieux de travail. Le risque est potentiellement le plus élevé.	Avoir "réduire" les risques, déstabiliser les conditions de variation de la température et de l'ensoleillement, la partie la plus exposée, la partie la plus sensible de l'organisme.	1	1	1	2 salariés par bureau, entraîne régulier des lock-out par un prétexte.	0,25	0,25
Général	9. Risques biologiques	Contrôle et nettoyage des casseroles de climatisation		Exposition des salariés aux agents pathogènes et aux bactéries et virus qui se multiplient dans les casseroles de climatisation.	Amélioration régulière de la climatisation.	1	1	Maintenance régulière de la climatisation.	0,25	2,00	
Général	6. Risques liés aux ambiances thermiques	Général		Amélioration thermique insuffisante selon la saison et/ou la température de climatisation ou climatisation mal réglée et/ou trop forte.	Inconfort thermique, affection respiratoire bénigne (engorgement, étourdissement, etc.).	1	1	Amélioration réversible, maintenance régulière de la climatisation.	0,25	0,75	
Général	13. Risques liés aux lieux de travail	Ventilation/ extraction de l'air et protection non spécifique		Ventilation/ extraction de l'air, généralement dispositif qui n'est pas toujours adapté au volume minimal par occupé ne sera pas occupé (ex: fenêtre).	Maintenir une qualité de l'air, généralement en niveau lorsque les personnes ne sont pas ouvertes).	1	2	Durée d'occupation des salles vides non permanente. Ouvrir vers l'extérieur.	1	2,00	
Général	14. Risques de chute	Circulation dans les lieux		Risque de chocs, heurt	Blessure légère	1	2	Ouverture suffisamment large pour permettre le passage. Zones de circulation dégagées, non encadrées.	0,25	0,50	
								Escaliers conformes avec rampe et nez de marche antidérapants. Peut de			

Description de la situation			
Situation observée	Risque	Réglementation	Actions possibles
Accès aux boites d'archives debout sur une chaise à roulettes	Chute avec dénivellation F 2 x G 3 = R 6	Code du travail : Art. 4323-58	Stockage des boites d'archive à hauteur (nelle armoire) Achat plate forme 3 marches sécurisée (750€ HT environ) Achat escabeau sécurisé (150€ HT environ)

L'agent logistique est seule de 5h30 à 6h30 et de 17h30 à 20h30 dans la zone 1 (logistique/ stock). L'organisation du travail nécessite une personne présente pour répondre à des besoins ponctuels d'approvisionnement pour la préparation, et pour la réception de matières. Les risques professionnels sont liés à l'utilisation du gerbeur à conducteur accompagnant (chocs, heurts, chutes de charges), au port de charges lourdes (jusqu'à 25kg), au sol ponctuellement glissant et aux chutes de plâin-pied associées (condensation gelant sur le sol à -25°C, aux ouvertures de portes notamment), risques associés aux personnels d'entreprises extérieures (transporteurs).
Cette situation à risque est évaluée dans le DUERP de l'établissement de La Guerche depuis le _____, révélant un niveau de risque prioritaire (chiffre/16).
aire Selon l'article R4543-19 du code du travail, il est prévu qu'un travailleur isolé doit pouvoir signaler toute situation de détresse et être secouru dans les meilleurs délais. Dans sa recommandation R416 en date du 29 novembre 2004, la CNAMTS indique que "le travail est considéré comme isolé lorsque le travailleur est hors de vue ou de portée de voix d'autres personnes et sans possibilité de recours extérieur". Le travail isolé concerne donc tous les secteurs d'activité et de nombreuses situations de travail. Il peut se rapporter à des situations de travail temporaires ou permanentes, ponctuelles ou prolongées, des situations voulues ou subies. Il ne concerne pas uniquement des lieux ou des situations où le travailleur est seul. Ainsi un agent d'accueil qui reçoit, seul, du public est un travailleur isolé
Ce texte est renforcé par des jurisprudences.

Moyens techniques et intervenant

- Support de formation remis au stagiaire
- Dispositions d'accueil nécessaires (intra) : Salle de formation, vidéo-projecteur, support de projection.
- Intervenant : Ingénieur Formateur Consultant en Management de la prévention et de la santé/sécurité du personnel (20 ans d'expériences).

Dispositif de suivi du programme et d'appréciation des résultats : Feuille d'émargement -

Evaluation des acquis des stagiaires à l'issue de la formation via QCM – Remise d'une attestation de fin de formation

Préparation : Adaptation des supports au contexte de l'entreprise et adaptation du langage aux besoins du public ciblé :

- Les supports de formation remis aux stagiaires,
- Les cas pratiques et exercices prévus pendant la formation,
- Les supports d'évaluation de l'atteinte des objectifs de la formation (support de validation de la formation).



GALATA Organisation
Parc d'activité de Beaujardin - 35410 Châteaugiron

Tél: 02 99 37 63 63 - Contact : infos@galata.fr
www.galata.fr -